

# Opéra Audit

Commissariat aux Comptes  
Inscrite à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Paris

11, rue de Mogador  
75009 PARIS  
Tél. + 33 01 42 60 16 06  
Fax. + 33 01 42 61 37 92

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2018**

**SPIC UNSA**  
21, rue Jules Ferry  
93190 BAGNOLET

**SPIC UNSA**

Siège social : 21, rue Jules Ferry – 93170 BAGNOLET

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres De l'assemblée générale,

**1 – Opinion**

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre syndicat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SPIC UNSA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Nous précisons que les comptes au 31 décembre 2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

**2 – Fondement de l'opinion*****Référentiel de l'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3 – Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « autres faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

### **4 – Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « État des fonds syndicaux » des comptes annuels concernant la reprise des patrimoines UNSA-USLT et « salariés des établissements industriels ».

### **5 – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **6 – Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de l'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **7 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relative aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement des comptes ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels il incombe à la direction d’évaluer la capacité de l’association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

## **8 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels**

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 octobre 2019

*Le Commissaire aux Comptes*

**OPERA AUDIT**



Serge Girault

## Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé ( I )				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( II )</b>				
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés				79 835	
Autres créances					
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	98 995		98 995	23 532	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>98 995</b>		<b>98 995</b>	<b>103 367</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>98 995</b>		<b>98 995</b>	<b>103 367</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	54 544	6 001
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(39 028)	27 109
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(21 894)</b>	<b>(66 137)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(6 378)</b>	<b>(33 027)</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 098	30 381
	Dettes fiscales et sociales		
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	81 274	106 012	
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>105 373</b>	<b>136 393</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>98 995</b>	<b>103 367</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(21 894,02)	(66 136,52)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		105 373	136 393
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat 1/2

				31/12/2018	31/12/2017
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 079	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			126 080	76 898
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>132 159</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			81 558	54 004
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			76 198	40 369	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>157 756</b>	<b>94 373</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(25 598)</b>	<b>(17 475)</b>



# Compte de Résultat 2/2

		31/12/2018	31/12/2017
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(25 598)</b>	<b>(17 475)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	107	
<b>Total des produits financiers</b>		<b>107</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>107</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(25 490)</b>	<b>(17 475)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 225	
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>4 225</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	629	48 661
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>629</b>	<b>48 661</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>3 596</b>	<b>(48 661)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>136 491</b>	<b>76 898</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>158 385</b>	<b>143 034</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(21 894)</b>	<b>(66 137)</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Annexe

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **98 995** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **136 491** euros et un total **charges** de **158 385** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-21 894** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.  
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Cotisations**

Les cotisations perçues ont été comptabilisées d'après les encaissements.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés :

- par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CFC) n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ;
- et par le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

## **Autres faits significatifs de l'exercice**

Les résultats déficitaires des exercices précédents ont amené le syndicat à des fonds propres négatifs (-6 K€ au 31/12/2018). Les actions menées par le syndicat en termes de maîtrise des dépenses et des encaissements de cotisations devraient permettre d'arriver à un résultat à l'équilibre en 2019 et de reconstituer les fonds propres sur les prochaines années.

## Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>				
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 098	24 098		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	81 274	81 274		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>105 373</b>	<b>105 373</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Etat des fonds syndicaux

Etat des fonds syndicaux	Montant au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/18
Fonds propres à l'ouverture	6 001			6 001
Fonds propres sans droit de reprise		48 543		48 543
Réserves				
Report à nouveau	2 487		41 515	-39 028
Résultat de l'exercice	-41 515	-21 894	- 41 515	-21 894
<b>TOTAL</b>	<b>-33 027</b>	<b>26 649</b>	<b>0</b>	<b>- 6 378</b>

La ligne "Fonds propres sans droit de reprise " reprend le boni de liquidation de l'UNSA-USLT Europac Papeterie de Rouen à hauteur de 21 K€ ainsi que le solde du compte bancaire "Salariés des établissements industriels" à hauteur de 28 K€.

## Charges à payer (avec détail)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000	7 258	(4 258)	58,6
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>	<b>7 258</b>	<b>(4 258)</b>	<b>58,6</b>



## Notes sur le compte de résultat

### Ressources annuelles

<b>Ressources</b>	<b>Montant</b>
Cotisations reçues	126 080
- Reversements cotisations	- 76 131
+ Subventions reçues	
+ Autres produits d'exploitation reçus	
+ Produits financiers reçus	
<b>TOTAL</b>	<b>49 949</b>

### Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.